N° 3974 — 11e Année | CINQ CENTIMES | Vendredi 5 Mai 1899

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LA CONJURATION

Le crime et le mystère, qui généralement s'accompagnent, se retrouvent d'une manière étonnante, en cette affaire, dès son premier jour. On a assez souvent qualifié l'illégalité finale, le couronnement de l'œuvre scélérate : la communication de pièces secrètes et fausses, en chambre du conseil, en dehors de l'accusé et de son défenseur.

On a dit que c'était le huis-clos dans le huis-clos, l'incognito renforcé, le masque de toute aventure et de tout arbitraire.

Mais, avant le couronnement de l'œuvre, il y a le fondement !

Le premier fondement n'a pas été moins illégal et moins mystérieux que le couronnement !

C'est d'abord à l'insu du gouverneur de Paris, chef de la justice militaire, que l'affaire est engagée. Le directeur de la prison du Cherche-Midi, M. Fornizetti, est un jour averti d'avoir à préparer dans le plus grand secret une chambre pour recevoir « un prisonnier d'état... »

Cette chambre est préparée la veille du jour où du Paty de Clam fera subir à Dreyfus cette fameuse épreuve de *la dictée*, la veille du jour où aura lieu cette scène funambulesque, tant il est vrai que déjà avant *la dictée* les conjurés avaient résolu de pousser leur crime jusqu'au bout.

Donc on amène Dreyfus au Cherche-Midi; c'est du Paty de Clam, l'officier de police judiciaire, qui le conduit, aidé de M. Cochefert. Le directeur de la prison voit avec surprise que l'ordre d'écrou est signé du ministre de la guerre, général Mercier. Voilà qui est contre toute convenance, contre toute légalité, contre toute règle militaire, contre toute démarcation des pouvoirs respectif !

Le général Saussier, gouverneur de Paris, seul chef institué de la justice militaire, est tenu dans l'ignorance de ce qui se passe. C'est contre lui, d'abord, contre le chef qui, le premier, doit savoir et doit agir, que s'exerce le huis-clos. Le directeur de la prison s'incline devant cette signature du ministre, apposée sur cet ordre d'écrou, au mépris des principes les plus élémentaires de la bienséance et de la dignité ministérielle.

Mais il ne peut s'empêcher d'aller à quelques jours de là avertir le général Saussier qui, singulièrement frappé de ce procédé insolite, lui dit : « Si vous n'étiez pas mon ami, je vous infligerais deux mois de prison. »

Ainsi, illégalité, huis-clos, mystère : tels sont les premiers traits de cette conjuration, unique en son genre, dans nos annales militaires !

Comme on a agi à l'égard du général Saussier, on agira de même à l'égard du Président de la République, et d'une manière bien plus audacieuse encore, dans les conjonctures vraiment graves qui résultaient de la protestation de l'ambassadeur d'Allemagne.

M. Casimir Perier ne sait pas que M. de Munster s'est déjà rendu deux fois auprès de M. Hanotaux. M. Casimir-Perier ne sait pas ce que M. de Munster a à lui dire, lorsque l'ambassadeur allemand a demandé, au nom de son souverain, à être reçu par le Président de la République française. M. Hanotaux était opposé à cette affaire si profondément suspecte, il l'a déclaré en termes explicites, mais il n'a pas cru pouvoir trahir le mystère des conjurés. O scrupule extraordinaire d'un ministre diplomate ! M. Casimir-Périer, ignorant tout, est dans une position inégale, humiliée et scabreuse, devant cet ambassadeur d'une puissance étrangère, qui, lui, sait tout ! Et voilà la France ! Voilà le gouvernement de cette République constitutionnelle !

Ainsi, il suffit que quelques hommes placés dans les postes importants de la République, un ministre de la guerre, deux ou trois officiers avec lui, engagent par légèreté, par intrigue ou par perversité ambitieuse, une affaire, criminellement absurde, pour que cette affaire nous saisisse tous, saisisse l'Etat, la politique intérieure et extérieure, le sort du pays, et que nous soyons pris et retenus pendant des années dans cet imbroglio : que les cabinets successsifs y succombent, que les assemblées parlementaires y soient compromises, que les magistratures établies ne sachent plus comment en sortir ; et que nous restions là, encore à cette heure, après dix-huit mois d'une lutte acharnée, comme un peuple d'ahuris, à nous débattre dans cette toile d'araignée !

Un trio d'intrigants peut créer une telle situation, qui ne diffère pas, en réalité, d'une main-mise sur la loi et sur le gouvernement du pays, et cette situation peut durer des années, au milieu du plus grand trouble public !

Cette conjuration aurait pu aussi bien s'emparer de l'Elysée, en chasser ou y retenir dans le secret le chef de l'Etat, le président de la République française, comme s'il s'agissait d'un sultan d'Asie ou d'un empereur de la Chine ! Et, vraiment, il y eût un jour où l'aventure ne fut pas grandement différente, puisqu'un président de la République a jugé meilleur d'abdiquer devant l'intrigue que d'essayer de la briser !

On aperçoit ici, en pleine République de France, l'étonnante ressemblance d'une de ces machinations de palais d'Orient : il n'y manque que des sultanes, et encore ! des lacets de soie, des poignards : et encore ! Cela même ne manque pas autant peut-être que le pourraient penser les esprits superficiels.

Depuis des années nous vivons au milieu d'incroyables trucs, ridicules, fous, meurtriers, sanglants: c'est un conte des mille et une nuits ! Sommes-nous au bout à la fin, et la France va-t-elle se retrouver ?

Hector DEPASSE.

Pourquoi nous en mangeons...

On nous reproche ici, au *Progrès du Nord*, de « manger des curés », parce que dans cette lutte à mort engagée entre l'esprit clérical et l'esprit laïque, nous défendons *unguibus et rostro* la société laïque, l'enseignement laïque, toutes les œuvres laïques contre la secte noire qui ne rêve que de domination universelle.

Le Christ a dit à ses apôtres : « Allez et enseignez les nations », et les successeurs des apôtres en ont conclu que le Christ leur donnait le monde entier comme un champ immense à exploiter et où ils avaient le droit de parler en maîtres.

Enseignez les nations, cela n'a jamais voulu dire : Gouvernez-les, mais instruisez les, moralisez-les.

Or, comment ils les moralisent, les scandales journaliers qui se produisent en peuvent donner une idée !

Comment ils les instruisent ! il n'y a que trop d'exemples qu'ils s'efforcent de leur enseigner à ne pas « rendre à César ce qui appartient à César », malgré cette autre parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Jeudi dernier, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Nevers l'abbé Baudon, curé de Luthenay-Uxeloup.

Cet ecclésiastique, qui a été condamné déjà 3 ou 4 fois, notamment pour délit de chasse et il y a un mois pour diffamation par lettre, s'était rendu coupable, à diverses reprises, pendant son cours de catéchisme, de propos injurieux et diffamatoires à l'adresse de M. Félix Faure, des ministres et des députés, du gouvernement de la République.

Le tribunal l'a condamné à 500 francs d'amende et aux dépens.

Si c'est ainsi que les ministres d'un Dieu de Paix comprennent leur mission et interprètent les paroles de Jésus Christ, on voudra bien convenir qu'ils sortent de leur rôle, qu'ils manquent absolument à leur caractère et que dès lors, puisqu'ils font scandale, il sont justiciables en même temps que des tribunaux de l'opinion publique et que la société laïque menacée a le droit de se défendre en se servant des armes qu'ils lui fournissent.

Est ce que c'est s'attaquer à la religion que de signaler et de blâmer les abus et scandales commis sous son nom ! Est-ce que nous nous occupons jamais des dignes prêtres, respectables à tous égards, qui se confinent dans l'accomplissement de leur ministère et n'en sortent pas !

Personnellement, dans ma carrière, j'ai entretenu les plus amicales relations avec de dignes ecclésiastiques, pour lesquels je professais la plus vive estime, et qui me le rendaient bien.

Si tous les prêtres ressemblaient à ceux-là, la religion n'aurait rien à y perdre, au contraire, et le parti anti-clérical n'aurait pas de curés à se mettre sous la dent.

Tandis qu'à l'heure même où séculiers comme réguliers donnent prise à la critique, par le scandale qu'ils provoquent, la presse religieuse se permet de soutenir que la démoralisation et la criminalité de la jeunesse vont en croissant précisément parce que la religion est battue en brèche.

Or, prenons un peu des chiffres, et ces chiffres c'est à des statistiques sérieuses que nous les empruntons :

En 1892, année où a été appliquée la fameuse « loi scélérate » sur la laïcisation des écoles primaires, la criminalité a subi un temps d'arrêt et depuis 1893 elle n'a pas cessé de diminuer de façon même assez notable.

La statistique officielle de 1896 vient d'être publiée et le constate.

En 1882, on comptait 7,148 mineurs de *moins de 16 ans condamnés; en 1893*, le chiffre est descendu à 6,898, en 1895 à 6,640, et en 1896 il n'est plus que de 6,573.

La différence est sensible avec la période de 1865 à 1883, où les écoles congréganistes étaient *dans leur pleine prospérité.*

Il en faut donc conclure qu'à la prospérité des écoles « flamidiennes » correspond fatalement — et ce n'est pas pour nous étonner — le développement de la criminalité, des mauvais instincts chez *les jeunes gens. D'où on est logiquement* amené à déduire que l'école laïque est moralisatrice, et que la laïcisation a été une œuvre de salubrité publique.

Nous savons bien que les cléricaux n'accepteront jamais ces conclusions. *On ne se donne* pas de gaieté de cœur des soufflets à soi-même ! Mais puisqu'ils parlent si haut, alors qu'ils auraient tant de raisons de se faire petits et modestes, il faut bien que nous les mettions au pied du mur et que nous leur marquions les coups qui les frappent.

Dans cet assaut entre l'esprit laïque et l'esprit clérical ils ne veulent jamais avouer qu'ils sont « boutonnés », mais il y a la galerie qui constate les coups de bouton et à elle il appartient de crier : « Touché ! »

Quand on a la prétention de conduire les autres, il serait au moins nécessaire de savoir se conduire soi-même et de pouvoir démontrer d'une façon indiscutable qu'on leur est supérieur et que la soutane, avec ou sans rabat, vaut tous les diplômes de moralité possibles et imaginables.

C'est ainsi, mais ainsi seulement, que vous couperez l'appétit aux « mangeurs de curés. »

G. LEMYRE.

Mort d'un député

Paris, 3 mai. — On annonce la mort de M. Saba, député radical-socialiste de Castelnaudary. Il avait été élu, pour la première fois, aux élections générales dernières et succédait à M. Marfan.

Les Salons de 1899

PREMIER ARTICLE

La peinture

Décidément, il n'est pas trop tôt pour les Beaux-Arts que l'Exposition arrive, afin qu'ils *puissent s'installer dans un palais à eux, spécialement* aménagé. La galerie des machines, en effet, ne leur est pas favorable.

A la sculpture, du sol fraîchement retourné montent d'aveuglants nuages de poussière. A la peinture, on est comme dans une tour de Babel artistique. Dans cet immense pourtour, la confusion est inimaginable. La hâte avec laquelle on a construit les salles, établi les planchers, donne à cette exposition une allure de bazar improvisé, d'exhibition de caravansérail. Et puis l'éclairage est souvent mauvais parce que trop cru.

Certes, il y a de vastes « tartines », d'énormes navets, comme on dit en style d'atelier, qui y gagnent.

Mais, dans la généralité, les œuvres prétorales sont écrasées. Claires, elles deviennent ahurissantes de clarté ; lourdes ou sombres, elles jurent avec le milieu ambiant.

Pour nous, critiques, le Salon à la Galerie des Machines est l'occasion d'une besogne presque impossible à accomplir.

Les administrations des deux Sociétés n'ont en effet, que quelques jours entre la fin du concours hippique et le vernissage, alors qu'autrefois, on commençait à opérer au premier du Palais de l'industrie tandis que les chevaux galopaient en bas. La peinture était ainsi presque prête le jour précis où cette année, on a commencé de bâtir les salles.

Et pendant trois jours, nous avons circulé parmi des monceaux de poutrelles, des tas de planches, des collines de gravats et des ravins boueux. Voulait-on examiner un tableau et s'arrêtait-on un instant. Pan ! une poutre dans les jambes ! Prenait-on du recul ? Paf ! on trébuchait et l'on s'étalait dans un trou !

Et puis comme on commence toujours par les *gros morceaux*, on ne s'occupait *encore que* d'installer les grandes toiles. Tout le reste s'accumulait dans les coins. Allez donc trouver les choses que, chargé d'une critique régionale, vous avez besoin de voir.

C'est au milieu de cet inexprimable désordre et de cette précipitation que le plus fâcheux accident s'est produit dont a été victime un jeune sculpteur lillois, M. Déchain, à qui, l'an dernier, fut décerné le prix Wicar.

Déchain avait envoyé de Rome une figure, plâtre que j'ai longuement regardée, car ce Mercure, non encore tout à fait dégagé de préoccupations d'école, était un morceau de réelle valeur, attestant la science très grande du praticien, la sûreté de sa touche et son ingéniosité d'arrangement. C'était une œuvre, en un mot, propre à faire concevoir les plus belles espérances.

Vendredi soir, dans l'extraordinaire cohue des ouvriers, quelques uns occupés à dresser un monumental « navet » non loin de là, laissèrent tomber une pièce de bois et le *Mercure* de ce pauvre Déchain fut réduit en miettes. Vous me direz qu'une sculpture étant écrabouillée, la victime était forcément un statuaire. D'accord; il n'en est pas moins navrant pour nous que ce soit justement un Lillois.

Vous le voyez, pour les artistes, les critiques et le public, il est temps que les Beaux-Arts aillent s'installer ailleurs.

Et pour terminer ce préambule, je souhaite, une fois de plus que le palais de nos artistes soit de dimensions restreintes, afin que restreintes soient aussi ces exhibitions annuelles. Quand donc aurons-nous le Salon sélection où, devant quelques œuvres choisies, d'une beauté significative et définitives, libérées de tant d'écœurantes promiscuités, on pourra rêver et penser ?

***

Les productions de mérite ne sont point trop rares cette année, et plusieurs artistes déjà consacrés ont été spécialement bien inspirés, tels Henri Martin, Carrière, Tattegrain et quelques autres.

L'austère et robuste peintre qui a nom Jean-Paul Laurens s'est fait l'historiographe artistique de sa ville natale, Toulouse. Cette fois ce sont les remparts de Toulouse assiégés par Simon de Montfort qu'il nous montre. Le farouche guerrier qui prononça la parole célèbre : « Tuez tout, Dieu reconnaîtra les siens », vient de mourir et la nouvelle est clamée dans les airs où monte un groupe de figures symboliques synthétisant la grandeur et la beauté de Toulouse. Cet ensemble est d'une grande noblesse d'allure, encore que peint comme avec de la brique pilée dans les tons cuits familiers au maître.

Le malheur est qu'il a eu l'idée de jeter dans le haut de sa composition, à droite, un grand diable de lion qui choit, les pattes en l'air, la gorge traversée d'une lance, un blanc mouton sur le ventre. Ça vous a des façons d'allégorie de myssel peu en accord avec les proportions du cadre.

Nous sommes en présence, là, cependant, d'une page d'envergure, d'un art solide, d'une grande vigueur d'exécution et qui fait honneur au maître.

D'une tout autre pensée procède M. Henri Martin. Son immense panneau, *Sérénité*, est certainement l'œuvre la plus complète de l'artiste.

Dans une prairie calme, que traverse un limpide ruisseau et que borde un rideau d'arbres, des hommes et des femmes en simples costumes antiques rêvent dans la lueur rose du jour finissant. Parmi les troncs droits, qui, de *ci de là, s'élèvent, d'aériennes figures* flottent dans l'atmosphère translucide.

La facture hachée du peintre ne laisse pas de surprendre un peu si l'on s'approche trop. Mais à distance, l'ensemble s'estompe, baigné de *lumière transparente et il s'en dégage* admirablement cette impression de sérénité douce que l'auteur a voulue. Rarement expression générale fut plus adéquate au sujet, et M. Henri Martin se révèle ici très hautement inspiré.

(*A suivre*). Lionel MOGUEZ.

On dit...

La Surdité n'est plus. — Il vient de se produire, un fait unique, sans précédent, qui *passionne au plus haut point tous les sourds* et tous ceux qui ont l'oreille paresseuse. Sous ce titre, nous publierons demain un article documenté concernant cette découverte prodigieuse. Pour aujourd'hui, contentons-nous de reproduire *l'opinion du monde savant* : « La Surdité n'est plus ! ».

***

Des médecins allemands et américains donnent des instructions aux fumeurs. Résumons :

I. Ne fumez jamais à jeun ;
II. Ne fumez jamais quand l'estomac est à vide, avant les repas ;
III. Vu que le tabac est le pire ennemi de la digestion, ne fumez jamais après les repas ;
IV. Ne fumez jamais quand vous travaillez ou *faites des courses à cheval, à bicyclette*, quand vous conversez ou discourez sur un sujet quelconque ;
V. Ne faites jamais passer la fumée par le nez;
VI. N'avalez jamais la fumée de tabac ;
VII. Ne fumez jamais au lit le soir ou la nuit — crainte d'incendie ;
VIII. Rincez-vous la bouche après avoir fumé et rincez la pipe à l'alcool, aux eaux chaudes ;
IX. Tenez la pipe en main et jamais ne la lâchez entre les lèvres ; ou mieux ;
X. Brisez la pipe dans le bac à cendres et brûlez le tabac au grenier et dans les chambres pour tuer les mouches et certains insectes — car c'est là le seul service que rende le tabac.

***

Ce que gagne un auteur anglais. — Un ami du romancier anglais Rudyard Kipling affirme que le célèbre auteur anglais gagne, bon an mal an 500,000 francs.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

L'AFFAIRE DREYFUS

LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE

A la Cour de Cassation

La déposition de du Paty de Clam

Les antidreyfusards, atterrés par la publication de la déposition de du Paty de Clam, ont fait immédiatement déclarer dans leurs organes que le *Figaro* avait inexactement reproduit ses déclarations.

A ce démenti, le *Figaro* répond, en insistant sur chacun des points contestés pas de nouvelles explications. Voici quelques extraits de la réponse du *Figaro* :

Il est parfaitement exact que M. du Paty a proposé lui-même au général de Boisdeffre de charger le lieutenant colonel Picquart des fonctions de police judiciaire.

M. le général de Boisdeffre aurait même, selon M. du Paty, répondu à ce dernier « qu'il ne voulait » pas brûler Picquart qui venait d'entrer à l'état- » major ».

Il est parfaitement exact que M. du Paty a déclaré avoir suivi les conseils de M. Cochefert et de M. Bertillon, expert, dans le procès de 1894.

Il suffirait d'ailleurs de rappeler la simple phrase que voici de la déposition de M. du Paty lui-même *devant la Chambre criminelle à la date du 12 janvier 1899* :

« — J'ai fait écrire Dreyfus dans sa prison, de- » bout, ganté et dégainé. J'en avais reçu l'ordre, et » cet ordre m'avait été donné à la requête d'un » expert, M. Bertillon, je crois. »

Il est parfaitement exact que M. du Paty ait déclaré avoir reçu du colonel Sandherr le dossier des pièces secrètes. Sur ce point encore, et rien n'est plus explicable, il n'a fait que renouveler la déclaration qu'il a déjà faite, à la même date du 12 janvier *dernier, devant la Cour ;*

« Le colonel Sandherr m'a prié d'écrire une note » sous ses yeux et avec sa collaboration, en vue » d'établir la concordance entre certaines pièces du » dossier secret qu'il m'a montrées. Le colonel » Sandherr m'a pris cette note. »

Il est parfaitement exact que le colonel du Paty de Clam ait dit avoir remis au général Mercier la copie d'un commentaire qu'il aurait fait sur lesdites pièces.

M. du Paty a si bien dit cela devant la Cour, sa*medi, toutes chambres réunies, que M. le procureur* Manau s'est levé fort ému et a déclaré qu'il allait à l'instant même, « à moins qu'il ne soit fait droit immédiatement à sa demande, » prendre des conclusions tendant à ce que le ministre de la guerre, par les voies régulières, fasse demander au général Mercier le commentaire en question.

La cour a fait droit à la demande du procureur général.

— Puisqu'on dément l'incident Decrion nous allons préciser.

L'incident auquel il est fait allusion a été provoqué par une interruption de M. Ballot-Beaupré, qui a fait observer que l'agent Decrion avait reconnu dans son interrogatoire « avoir fabriqué des faux pour le colonel Henry.»

Il est parfaitement exact que le colonel du Paty ait reconnu avoir joué, non pas seulement un rôle, mais deux rôles, dans la comédie à laquelle nous faisions allusion : celui de l' « homme à barbe » et celui de la « dame voilée.»

Nous maintenons ce que nous avons dit au sujet des lettres d'Esterhazy au Président de la République.

Quant à l'article *Dixi*, il a été avoué par M. du Paty le 12 et le 13 janvier ; il a été avoué de nouveau par lui le samedi 29 avril. Nous nous demandons pourquoi son ami, vraiment trop exigeant, le *conteste après ce triple aveu ?*

Nous maintenons absolument l'exactitude de l'incident Du Paty-Cavaignac. M. du Paty de Clam a dit, dans sa déposition verbale, tout ce que nous avons rapporté à propos de M. Cavaignac; mais nous répétons qu'il n'a pas voulu le consigner dans sa déposition écrite.

Nous ajoutons d'ailleurs, pour tout resumer, que durant la déposition de M. du Paty de Clam, la Cour a eu l'impression que cet officier disait de la vérité juste ce qu'il fallait pour se défendre, évitant autant que possible de charger ses chefs.

L'ami du colonel, qui nous a renseignés, a été peut-être un peu plus loin que M. du Paty dans l'expression de cette même vérité. Mais, si notre compte rendu diffère de celui de M. du Paty, quant à la forme, nous en maintenons rigoureusement le *fond.*

Nous pouvons ajouter encore que la version donnée par nous de la déposition du colonel du Paty de Clam, se rapproche infiniment plus de la déposition réelle du témoin que le procès-verbal qui en a été fait.

Dans la déposition écrite, revue et corrigée par lui, M. du Paty de Clam a cru en effet devoir supprimer et ajouter des passages, à tel point qu'un conseiller a dû relever dans ce procès-verbal certaines omissions et variantes qui en modifiaient la portée.

Les pièces disparues

Le groupe radical-socialiste de la Chambre avait chargé M. Simyan, député de Saône-et-*Loire, de faire une démarche auprès du ministre* de la guerre pour demander ce qu'étaient devenus le commentaire rédigé par du Paty pour le général Mercier et le document secret dont l'existence a été révélée par M. Gachet, délégué au conseil supérieur des colonies.

M. de Freycinet a répondu que ces pièces auraient été remises il y a quelques jours à M. Mazeau.

Dreyfus et le bordereau

Paris, 3 mai. — On sait qu'une longue discussion s'engagea au sujet de la dernière phrase du bordereau : *Je pars en manœuvres*.

On avait d'abord fait remarquer à ce sujet que, Dreyfus n'étant pas allé aux manœuvres, cette phrase ne s'appliquait pas à lui.

Mais, dans leurs dépositions, les généraux Zurlinden et Roget avaient déclaré que, jusqu'au dernier moment, *Dreyfus avait pu croire* qu'il participerait aux manœuvres, et, de son côté, le capitaine Cuignet, précisant ces déclarations, avait déclaré que les stagiaires avaient été informés seulement le 28 août, par circulaire, *qu'ils n'y participeraient pas.*

Le *Temps* assure que sur la demande de la Cour de cassation, l'une de ces circulaires a été versée aux débats.

Or, cette circulaire serait du **17 mai 1894.**

Le *Temps en conclut que Dreyfus ne pouvait* pas écrire en **août 1894** (date aujourd'hui incontestée du bordereau): *je pars en manœuvres*, puisque dès *fin mai*, il savait ne pas devoir y aller, et que, d'autre part, il avait dû voir partir, *pour accomplir un stage dans des corps* de troupes, ses camarades stagiaires de première année.

LE COLONEL PICQUART

et la Ligue des Droits de l'homme

On nous communique la délibération suivante :

La Ligue française pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen, considérant la prolongation indéfinie de l'emprisonnement injustifiable du colonel Picquart;

Considérant que le gouvernement a décidé d'ajourner la recherche des responsabilités jusqu'après *l'arrêt de la Cour de cassation, même en ce qui concerne* des personnalités qui ont été accusées devant la Cour de cassation par les représentants du ministre de la guerre ;

S'en référant au principe fondamental de l'égalité des citoyens devant la loi.

Proteste contre cette inique disparité de traitement et réclame en attendant le jour de la justice, la mise en liberté du colonel Picquart.

L'accord franco-siamois

Paris, 3 mai. — Le *New York Herald* de ce matin a reçu un télégramme de Singapour qui donne les nouvelles suivantes :

La province de Luang-Prabang vient d'être cédée à la France. De son côté, la France a abandonné la ville de Chantaboon et la zône neutre.

La direction des ministères des travaux publics et de l'instruction a été promise à des Français. Cela donnera une grande impulsion aux entreprises françaises au Siam. Le premier résultat sera que les travaux à faire pour la distribution des eaux à Bangkok seront exécutés par des Français ; de plus, il est probable que le chemin de fer de Bangkok à Saïgon va être construit.

Les Français se montrent généralement très satisfaits de leur nouvelle possession.

Les Anglais vont peut-être obtenir Rahiman.

Des télégrammes adressés au prince et contenant des protestations contre le nouvel arrangement ont été retardés pendant plusieurs jours et ont fini par lui être remis. Dimanche dernier, le chargé d'affaires français en a eu connaissance.

Ces protestations ne modifieront rien à l'accord intervenu.

GRÈVE GÉNÉRALE des Mineurs EN BELGIQUE

(*De notre correspondant particulier*)

Charleroi, 3 mai. — Il n'y a pas de changement notable dans la situation ; ce matin quelques centaines d'ouvriers ont repris le travail, mais le nombre des grévistes est toujours supérieur à celui de la semaine dernière : 22,700 ouvriers chôment dans le bassin, non compris les ouvriers métallurgiques.

Mons, 3 mai. — Il y a une diminution importante du nombre des grévistes dans les trois bassins miniers du Hainaut ; elle est de 1,763 dans le bassin de Mons ; de 1,900 dans celui du Centre et de 1600 dans celui de Charleroi.

On est convaincu que la reprise complète se fera au début de la semaine prochaine.

Bagarres sanglantes

Liège, 3 mai. — Hier soir, à l'issue de la paie des ouvriers, un incident s'est produit au charbonnage d'Abhooz. Des grévistes étrangers ayant voulu empêcher des mineurs de descendre pour les traits de nuit, il en est résulté une violente bagarre. Des coups de casse-tête ont été échangés. Un ouvrier a été grièvement blessé. Quatre arrestations ont été opérées.

La situation est loin de s'améliorer.

Le chômage général a éclaté à la houillère de l'Espérance, rue En Bois à Liège et à Ouqui.

La grève est complète au charbonnage de Fond-Picquet, à Vaux-sous-Chevremont et aux nouveaux charbonnages d'Herstal.

Le nombre des grévistes dans les bassins de Liège et Seraing peut être évalué à 11,500.

Nouvelles Étrangères

EMPOISONNEMENTS dans un bataillon allemand

Berlin, 3 mai. — Des empoisonnements occasionnés par des conserves de viande avariées se sont produits, hier, dans un bataillon en garnison à Kœnisberg. Un homme a déjà succombé, trois sont dans un état très grave.

Aux Philippines

Réclamations des négociants allemands

Berlin, 3 mai. — Les négociants allemands installés aux Philippines ont réclamé au gouvernement américain des dommages-intérêts pour les dégradations qu'ont subies leurs établissements au cours de la dernière guerre.

Le gouvernement ayant répondu par une fin de non-recevoir, le gouvernement allemand a pris en mains les réclamations de ses négociants.

Tout est rompu

New-York, 3 mai. — Une dépêche de Manille fait connaître que les négociations entre Aguinaldo et le général Otis sont de nouveau rompues. Les insurgés avaient demandé une armistice de trois mois, mais le général Otis a refusé formellement en déclarant qu'une cessation des hostilités ne serait accordée qu'au prix de la soumission complète des insurgés.

On croit que les opérations militaires reprendront à bref délai.

L'ASSASSINAT DE L'EXTERNAT de N.-D. de la Treille

L'instruction

M. Delalé, juge d'instruction, a repris le cours des interrogatoires, revus et corrigés par les cléricaux. C'est ainsi que MM. Foveaux et Fruchart ont été entendus.

Ces deux témoins n'ont pas varié dans leurs témoignages.

Jeudi matin, M. Delalé interrogera le prévenu Dutilleul en présence de son avocat, Me Boyer-Chamard. L'après-midi sera consacrée à l'audition des témoins.

Injures Flamidiennes

Comme dans l'affaire Dreyfus, les journaux cléricaux remplacent les raisons par l'injure et la grossièreté.

Nous citions, il y a quelques jours, les épithètes dont ils accablaient l'honorable M. Delalé: « bandit, tortionnaire immonde, bourreau, crapule, pilier d'estaminet. »

Aujourd'hui, la *Libre Parole* revient à la charge et déclare que M. Delalé est un scélérat ou un fou, et elle demande que l'instruction de l'affaire Flamidien lui soit enlevée.

Le désaisissement : les cléricaux ne connaissent que cela lorsque les magistrats ne leur obéissent pas servilement

La *Libre Parole* ajoute que Dutilleul a été mis en liberté. Parions que la *Dépêche* et la *Croix* ne relèveront pas cette erreur, comme elles ont relevé les erreurs de l'*Intransigeant*, sous ce titre : « *Comment on renseigne ses lecteurs*. »

LES VRAIS COUPABLES

La *Dépêche* semblait désavouer, il y a quelques jours, les audacieuses manœuvres du syndicat Flamidien. Du moins, prétendait-elle les avoir ignorées.

Or, nous constatons aujourd'hui que les instigateurs et les meneurs de cette entreprise de fabrication de faux témoins appartiennent à son entourage le plus immédiat.

Le *Réveil du Nord* publie, en effet, la lettre suivante :

Courrières, le 1er mai 1899.

Monsieur le Rédacteur en chef.

On me communique le numéro de votre journal paru hier matin, dans lequel s'est glissée une erreur que je vous serais obligé de vouloir bien rectifier. C'est moi et non M. Tilloy qui ai envoyé M. Gustave Dutilleul à Lille.

Veuillez recevoir mes bien sincères salutations.

André BERNARD.

Ce M. Bernard est le président du Conseil d'administration de la *Dépêche*.

D'autre part, nous lisons dans la *Croix* :

Pour qui travaillait M. Dutilleul ?

On a cité le nom de M. Emile Scrive, conseiller général du Nord.

J'ai demandé à M. Scrive lui-même ce qu'il fallait penser de ce bruit. Voici sa réponse textuelle :

« Oui, c'est moi qui ai fait appel au concours de Dutilleul. Profondément convaincu de l'innocence du Fr. Flamidien, j'ai résolu de trouver le coupable.

» Je continuerai l'œuvre commencée. Ce que j'ai fait, j'avais le droit de le faire. J'en revendique hautement la responsabilité. Qui donc pourrait me blâmer de rechercher la vérité ? Est-ce que, finalement, les résultats de la contre-enquête ne devaient pas aboutir au cabinet du juge d'instruction ?

» *Pour quelles raisons certaines personnes* ont-elles si peur de cette contre-enquête ?

» Quant au «Syndicat Flamidien», c'est une agréable plaisanterie inventée par ceux qui émargent à la caisse du véritable syndicat, le grand, le seul, l'unique.

» Le syndicat Flamidien est composé de quelques amis personnels qui m'ont aidé de leur bourse. »

A MM. André Bernard et Scrive, il faut, croyons-nous, ajouter, comme les « patrons » de Dutilleul, M. l'abbé Buns, directeur de la maison Saint-Michel, boulevard Vauban, et M. Gand, professeur à la Faculté catholique.

Voilà les vrais coupables, car Dutilleul n'a fait qu'agir d'après leurs ordres, entraîné par l'appât du gain qu'on lui avait promis.

Et la *Dépêche* trouve que « ce que ces hommes faisaient, non seulement n'a rien de répréhensible ni d'inavouable, mais est, au contraire, très méritoire et très digne d'éloges. »

C'est une nouvelle application de la morale des jésuites. Ces gens se sont fait passer pour agents de sûreté, ils ont offert de l'argent pour obtenir de faux témoignages, ils ont jeté la suspicion sur de malheureux innocents au risque *de leur faire perdre leur travail et de les réduire* à la misère. Et la *Dépêche* trouve cela digne d'éloges :

Ils se sont attaqués au jeune Fruchart; ils ont essayé de le faire passer pour l'assassin. Ils ont *pensé que la situation de ce jeune homme, fils* du concierge de l'établissement de Notre-Dame de la Treille, les mettait à l'abri de représailles de sa part. La *Dépêche* ne pense-t-elle pas, cependant, qu'il aurait le droit de demander à MM. Scrive et Bernard un compte sévère du grave préjudice qu'ils lui ont causé ?

Comment on renseigne ses lecteurs

Sous le titre : *Dreyfus et Flamidien*, l'*Intransigeant* a publié hier un article qui, comme tous les articles de ce journal, est plein d'inexactitudes aussi bien sur le compte du prisonnier de l'île du Diable que sur celui du frère de Notre-Dame de la Treille.

Aussitôt la *Dépêche* et la *Croix* de s'indigner. Voilà « *comment on renseigne ses lecteurs* » écrivent-elles ; et elles reproduisent un extrait de l'article de M. Rochefort.

Bien entendu, il n'y a que les erreurs relatives au frère Flamidien qui émeuvent les deux journaux cléricaux.

Pour tout ce qui concerne Dreyfus, c'est parfait ; et ce que dit M. Rochefort doit être cru *comme parole d'Evangile.*

Et voilà qui peint bien les cléricaux.

Combien de fois n'avons-nous pas lu, dans la *Dépêche*, des renseignements empruntés à l'*Intransigeant*, relatifs à l'affaire Dreyfus. *C'étaient, comme toujours, des mensonges*, des inventions, des calomnies. C'est cependant avec cela que la *Dépêche* a, le plus souvent, *renseigné ses lecteurs.*

Et elle continuera, soyez en sûrs.

*

Voici, à titre de curiosité, l'article de M. Rochefort :

Dreyfus et Flamidien

Il faut croire que tous les clergés se ressemblent. Le rabbin Zadoc Kahn suborne des témoins dans le but de sauver un traître, et les moines catholiques

Jo. 11664

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. PÉRIODIQUES